

Procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 05 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPY, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Quentin SONNET (procuration donnée à Jacques Bailly).

Marie-Louise RENAUX prévoit un retard et donne procuration à Marie-Claire CLOSCAVET (arrivée au 1.3)

Absents non excusés :

Quorum (mini 8 présents) : 14

Mme le Maire ouvre la séance à 19h15

Désignation du secrétaire de séance : Marine PIAULY

Approbation du compte-rendu du 06 avril 2023 :

Les membres de l'opposition votent contre le compte rendu en raison de la rédaction du point 6 concernant les médecins qui ne relate pas assez l'importance de ce sujet sur lequel ils ont insisté. Le Dr Patin a contacté Marie-Louise RENAUX et confirme les visites de Mme le maire mais pas sur le sujet de son départ en retraite et de son remplacement en 2024. Il est très difficile maintenant de trouver de nouveaux médecins et si nous voulons en attirer un il ne semble pas aberrant que la commune fasse un effort en rafraîchissant le cabinet (qui date d'une vingtaine d'années) ou en proposant un loyer attractif pour un jeune praticien par exemple. À défaut la commune risque de ne plus compter que 3 médecins l'an prochain et peut-être encore moins !

Mme le maire précise que ce type de travaux est de la responsabilité des locataires selon les baux classiques et que c'est le cas pour tous les locataires de la commune. Elle précise également qu'au lieu d'envoyer un courrier recommandé, les médecins auraient pu avoir une démarche plus simple et plus directe ce qui aurait été preuve d'une volonté de dialogue et que malgré la réponse faite avec ouverture pour une rencontre il n'y a eu aucun retour de leur part.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise		X	
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme		X	
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire		X		TAURINES Dominique	X		
KAUPY Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian			X	TOTAL	10	3	2

1. FINANCES

1.1. Subventions aux associations :

La commission s'est réunie pour étudier les dossiers de demande des associations. On notera que pour cette première année, avec le nouveau règlement, la majorité des associations a fait l'effort de fournir un dossier complet. La DGS a cependant constaté que les critères figurant dans le nouveau règlement délibéré n'avaient pas tous été intégrés et a alerté la commission sur ce point en leur proposant, mais

certes trop tardivement, des attributions calculées selon ces critères et de manière homogène. Ce calcul a entraîné des différences avec les montants proposés par la commission, généralement avec des montants supérieurs sauf pour les propositions qui étaient supérieures au montant demandé ce qui ne pouvaient économiquement se justifier. Les écarts ont été listés mais le conseil a majoritairement décidé de reporter ce point au conseil prochain afin que la commission ait plus de temps pour revoir ce dossier. Sophie BIOLAND et Mme le maire n'étaient pas favorables à ce report car les associations sont en attente du versement de cette subvention.

1.2. Dispositif Carte avantages Jeunes édition 2023/2024 :

Cécile AMRANE expose que le prix de vente au public des cartes est passé de 8 à 10€.

Le conseil municipal a pris une délibération le 08/09/2022 pour attribuer gratuitement aux jeunes clairvaliens de 6 à 18 ans la carte jeune.

En 2022 le prix de la carte lorsqu'elle était offerte était de 7€, il en a été donné 92 soit 644€

En 2023 le prix passe à 9€ soit une augmentation de 28.6%.

Il n'est pas nécessaire de reprendre une délibération si le conseil valide l'attribution gratuite aux jeunes de 6 à 18 ans. En cas de changement il convient de reprendre une délibération.

Le conseil souhaite maintenir ce dispositif tel que délibéré l'an dernier.

1.3. Occupation du domaine public :

Arrivée de Marie-Louise RENAUX

La commune est sollicitée pour l'implantation de distributeurs et de pancartes ou objet publicitaires sur le trottoir, donc sur le domaine public.

Il faut rappeler que selon le principe fixé par le premier alinéa de l'article L. 2125-1 du code général des propriétés des personnes publiques, « toute occupation ou utilisation privative du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance. », de plus cette occupation doit faire l'objet d'un titre. Exceptions à ce principe est faite (article L.2125-1) lors de travaux ou de déménagement ou d'ouvrage intéressant un service public.

Ainsi si jusqu'à ce jour aucune autorisation ou titre n'était établi pour l'installation d'éléments publicitaires ou commerciaux il conviendrait de ne pas poursuivre dans cette voie et de répondre aux demandes avec un caractère plus légal.

Il n'est pas question d'interdire ces dispositifs ni d'aseptiser la commune ni de faire de l'argent sur le dos des commerçants mais d'éviter les occupations illégales ou dangereuses et permettre à chacun d'être en conformité avec la loi et les normes.

A ce jour la commune ne fait des conventions que pour les occupations pour des terrasses pour les restaurants. Les conseillers ont reçu avec la convocation à ce conseil une documentation sur ces AOT. Il conviendrait donc de préciser clairement la politique de la commune en cette matière afin de pouvoir répondre de manière équitable et juste aux demandes des commerçants.

Il existe trois types d'occupation :

- Permis de stationnement (terrasse, food-truck, étalage, pancarte...)
- Permis de voirie (terrasse fermée, kiosque fixe...)
- Droit de place (marché, halles...)

Ces occupations sont obligatoirement : personnelles, à durée déterminée, révocables à tout moment sans contrepartie.

Pour les trois des conditions sont à respecter obligatoirement :

- Ne créer aucune gêne pour la circulation (piétons, secours ...), on rappelle que la largeur minimum d'un trottoir pour l'accessibilité PMR est de 1.4m.
- Laisser libre l'accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains
- Respecter les dates et les horaires fixés dans l'autorisation.

Ainsi il conviendrait de fixer les règles pour ces AOT.

- Permis de voirie
 - o Délibération déjà prise pour les terrasses fermées à 6.87€ par m² et par mois
 - o Occupations par Orange et EDF fixées par décret

- Droit de place
 - o Délibération déjà prise pour le marché (abonnement annuel 0.80€/ml ou saisonnier (juillet et août) 2€/ml ou par jour 1€/ml hors saison et 3€/ml en saison) + 0.20€ pour utilisation électricité
- Permis de stationnement
 - o A fixer règles et tarifs :
 - Pour les distributeurs, machines...
 - Pour les pancartes ou objets publicitaires
 - Pour les terrasses mobiles (à ce jour pas de distinction mobile ou pas)

Après discussions, il est décidé de proposer, pour l'occupation du domaine public par les commerçants et quels que soient les dispositifs (hors terrasses), d'accorder une gratuité pour le 1^{er} m² et un tarif annuel de 10€ par an pour les m² supplémentaires. Le titre d'occupation devra rappeler les principales règles concernant ces occupations et une communication adéquate devra être faite auprès des commerçants.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique			X
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	2

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Point sur les travaux en cours :

M Jacques BAILLY prend la parole

- Travaux Grande Rue : reste à faire la peinture, la signalisation et la résine, la pose du mobilier urbain et les espaces verts
- Voirie lotissement : enrobés prévus pour le 30/05, préparation en cours.
- Toiture salle des fêtes : terminée
- Barrière plage : déplacement fait
- Bâtiment CIL : réunion de démarrage le 23/05 mais problème de commission sécurité
- Planimètres : implantation prévue courant juin
- Point à temps prévu mai/juin
- Croix d'Avin : encours et surcoût à venir pour mise à niveau des tampons et fournitures de grilles

Mme le maire expose que nous avons beaucoup de problème avec le SIDEC que l'on a mandaté pour suivre le dossier de la maison des associations. Entre autres, la transmission trop tardive des éléments pour la subvention DETR pour le passage du dossier à la commission de fin avril (alors que nous les avons à plusieurs reprises alerté sur ce point), il devrait tout de même passer en commission fin avril, et le problème de la catégorie de cet ERP qui a entraîné un nouvel avis défavorable de la commission sécurité qui considère un classement en « L » et la loi oblige à calculer l'effectif de ce type de salle avec une personne par m² (ce qui est un non-sens dans notre cas) ce qui entraîne des obligations au niveau des matériaux utilisés et des travaux et donc un surcoût très important ... non justifié dans notre cas.

2.2. Validation des plans de financement (réseaux et VRD place du Chêne et réseaux Gine/Tronchet) suite à l'attribution de DETR :

Suite aux notifications DETR reçues et aux changements dans les procédures liées aux subventions, il convient de délibérer pour approuver les nouveaux plans de financement.

Renouvellement réseau d'eau potable Gine/Tronchet :

Projet initial à 183.000€ HT

Attribution du marché travaux de 178.180€ HT et option voirie de 41.230€ et maîtrise d'œuvre de 11.355.85€ soit 230.766€ HT –

Subventions : DETR 69.230€ acquis - Département 46.153 sollicité en attente – Agence de l'Eau refusé.

Autofinancement : 115.383€ = 50%

Renouvellement réseau place du Chêne Oratoire :

Projet initial à 220.000€ HT

Attribution du marché travaux de 182.484€ HT et maîtrise d'œuvre/divers de 17.515€ soit 200.000€ HT
Subventions : DETR 57.167€ acquis - Département refusé – Agence de l'Eau refusé.

Autofinancement : 142.833€ = 71.4%

VRD place du Chêne Oratoire :

Projet initial à 258.870€ HT

Attribution du marché travaux de 199.860€ HT et maîtrise d'œuvre/divers de 23.950€ soit 223.810€ HT
Subventions : DETR 42.424€ acquis – Département et amendes de police 30.000€ acquis – Agence de l'Eau 67.143€ sollicité en attente.

Autofinancement : 86.743€ = 38.8%

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

2.3. RPQS (rapport prix et qualité du service public) eau potable 2022 :

Le RPQS a été transmis aux conseillers.

Le rendement du réseau est de 86.4%. A signaler, la consommation moyenne par abonné figure à 134.2m³ contre 129.1m³ l'an passé ce qui voudrait dire que la consommation moyenne augmente par foyer malgré la sensibilisation pour la préservation de l'eau... en réalité les campings étant considérés comme abonnés domestiques il convient de neutraliser leur consommation ce qui donne une consommation moyenne de 91.42m³ en 2022 contre 104.63m³ en 2021 soit une diminution de 12.6%.

Jérôme RIDET demande si c'est normal que le nombre d'abonnés soit le même que l'an passé. Oui on s'est déjà posé la question et c'est le hasard qui fait que le nombre soit le même malgré les arrivées et départs.

Il remarque également des chiffres pour 2021 qui ont changés. Effectivement après vérifications on a fait corriger certains montants et compléter des éléments précédemment non renseignés.

Il soulève également le fait que seule la source du Pas soit mentionnée en libellé pour le prélèvement d'eau. Effectivement c'est une erreur mais il n'y a pas d'incidence sur ce libellé, les chiffres de prélèvement étant bons.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		1

Jérôme RIDET demande si on a des suites sur le dossier de la gestion du lac. Non, suite à la réunion de juillet 2022 on devait recevoir une proposition de convention des services de l'Etat à l'automne. On a relancé une fois sans retour et relancerons à nouveau. La DDT nous avait cependant prévenu de leur manque de disponibilité et d'effectif pour avancer sur ce dossier.

3. URBANISME

3.1. Dossiers d'urbanisme en cours :

Mme Stéphanie BAUDIER prend la parole :

Demandes reçues depuis le dernier conseil :

Déclarations préalables :

- Transformation d'un local rue des écoles (transformateur collège)
- Installation de grilles sur fenêtres rue du Parterre (mairie)
- Réfection de façade rue de Vallière
- Installation photovoltaïque rue de la Gare
- Création d'une terrasse route d'Hautecour
- Changement d' huisseries rue Neuve
- Mur de clôture, habillage auvent et photovoltaïque route de Lons
- Portail (nouvelle sortie) rue de la Gare
- Ouverture, isolation extérieure, changement de tuiles et huisseries rue de l'Égalité
- Rénovation combles Grande Rue
- Isolation extérieure rue de la Solidarité

Permis de construire :

- Ombrières avec photovoltaïque à la Papeterie
- Construction pour location saisonnière rue des Sapins

Rejet :

- DP pour Ombrières avec photovoltaïque à la Papeterie redéposée en PC

Plat'au – Julie a suivi une première formation avec Moirans (communes pilotes)

Mise en place du fleurissement après la fête foraine du 29/05

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Désignation des délégués pour les élections des sénateurs :

Par décret le conseil municipal est convoqué le 09/06 pour élire les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24/09/2023.

4.2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

Les éléments fournis par l'AMJ ont été communiqués aux conseillers.

L'AMJ a recherché des personnes pour assurer cette mission et nous propose de délibérer pour désigner M Alexandre CIAUDO (enseignant de droit public à l'université de Franche-Comté) comme le référent déontologue de notre secteur.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile			X	MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques			X	PIAULY Marine		X	
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie			X	RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie			X	SONNET Quentin			X
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique		X	
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy		X	
MINO Christian			X	TOTAL	6	3	6

4.3. Suppression et création de poste – tableau des effectifs :

Suite à l'avis favorable de la commission employeur du centre de gestion pour la promotion interne de Laurence GISO il convient de délibérer pour modifier pour effet le 15/05/2023 le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un emploi de rédacteur à temps complet

Le CDD de Juliette POULET arrivant à son terme le 30/06/2023 il convient également de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à mi-temps au 01/07/2023.

Tableau au 15/05/2023

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	15		

Tableau au 01/07/2023

L'opposition vote contre non pas pour le poste en lui-même mais en raison de la fermeture de l'espace archéo qu'ils déplorent. Ils rappellent l'excellent travail fait par Juliette.

La DGS précise que la commune a fait en sorte que Juliette puisse non seulement avoir un poste à temps plein depuis deux ans mais aussi de lui assurer un emploi ensuite, en partenariat avec TEC à la médiathèque.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise		X	
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme		X	
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire		X		TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	12	3	0

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Nouvelle convention du service mutualisé pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :

La TEC a délibéré pour annuler et remplacer la précédente convention, sont modifiés :

- La part fixe, ne devant être ré-évaluée que tous les 3 ans... qui passe de 3.19€ par habitant à 4.28€ (soit + 1500€)
- La définition opérationnelle des missions qui sont désormais objet d'une annexe à la convention (ex 3.1).

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile			X	MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine	X		
BARIOD Denis			X	RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane			X	VUILLEMOT Guy			X
MINO Christian	X			TOTAL	11	0	4

Pour information, Terre d'Emeraude Communauté organise une présentation publique du diagnostic et des enjeux du territoire, le 23 mai 2023 à Moirans-en-Montagne (Cinéma François Truffaut – 1, Avenue Jean Jaurès). Deux sessions identiques sont organisées : 15h-17h et 18h-20h.

Cet évènement est ouvert à tout acteur ou habitant du territoire.

Forum internet public de communication, de partage et d'expression sur le projet : <https://planclimat-terredemeraude.fr/>

6. QUESTIONS DIVERSES

Pour prise de position :

- Courrier de St Ouen pour la mise en vente du site et proposition prioritaire à la commune.
- On doit recevoir un prestataire pour la mise en place de borne de recharge pour les véhicules électriques – demande d'avis du conseil ; le conseil serait favorable pour l'implantation de borne, reste à voir le coût pour la commune...

Pour information :

- Accrobranche, changement de propriétaire et de localisation (parcelle voisine)
- Signatures de 8 actes pour régularisation échanges et cessions rue Croix d'Avin et rue du Stade
- Réunion avec la Drac à venir suite au chiffrage du CAUE pour la mise en accessibilité et la réfection de l'étage de la salle des fêtes à 585.000€ HT soit 702.000€ TTC
- L'office du Tourisme (Terre d'Emeraude Tourisme) a obtenu la marque Qualité Tourisme avec un résultat de 96% (moyenne nationale 92%). Le dossier de classement Catégorie 1 sera donc déposé rapidement en Préfecture. Le délai de traitement du dossier par les services de l'Etat étant de 2 mois maximum. La commune de Clairvaux-les-lacs pourra donc déposer son dossier de classement en Station Tourisme à la rentrée septembre.

Il faudrait prévoir une réunion interne préparatoire aux festivités estivales afin de connaître les souhaits et besoins ainsi que les possibilités des organisateurs et des agents afin d'anticiper au mieux.

Demande pour plus de participation de l'ensemble du conseil.

Réunion à prévoir début juin.

Stéphanie BAUDIER intervient en tant que référente pour le cimetière et signale qu'elle trouve qu'il est mal entretenu (herbes) malgré sa demande sur ce point depuis le début. La commune n'a pas les moyens pour l'instant de l'embellir (réparations du mur, de la chapelle ...) alors au moins qu'il soit propre.

Eliane KAAPT remarque que la consommation d'eau est en augmentation et regrette l'implantation de nombreux mobiles homes dans les campings...

Mme le Maire lève la séance à 21h14

Prochain conseil prévu le **VENDREDI** 09 juin 2023 à 19h15

Le secrétaire



Le maire

